

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU TREIZE FEVRIER DEUX MIL NEUF**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, STOPINSKI Renaud, BERSANO Francis, JASINSKI Jean-Claude, HERBULOT Odile, OLIVIER Marc, GRENIER Patrick, DELCOURT Bruno, MAQUIN Stéphan, GRANDJEAN Patrice, LACAILLE Thérèse, SAILLARD Eric et RASSEMONT Véronique,

Etaient absents représentés : LOPES Manuel par JASINSKI, KUZIEW Jacqueline par DEBOUDT Philippe  
Convocation du : 9 février 2009

**I – APPEL DES CONSEILLERS :**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Odile HERBULOT est élue secrétaire de séance.

**III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

A l'unanimité, les conseillers adoptent le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2009.

**IV – TRAVAUX COMMUNAUX :**

- CIMETIERE : le groupe ELABOR, chargé de la restructuration du cimetière a commencé son intervention. Ils sont venus sur place et ont établi un premier inventaire des tombes. Afin de continuer, ils sont venus chercher tous les actes de concessions détenus en mairie, ainsi que les plans des 2 cimetières afin de mettre en corrélation le terrain et l'administratif. Nous avons demandé à Monsieur Alphonse MARTIN de nous seconder pour la reconnaissance des tombes pour lesquelles nous n'avons aucun moyen d'identification.
- Projet bibliothèque : Le projet continue d'être d'actualité. Christelle Tourrier en tant que bibliothécaire et Mr le Maire, ont rencontré par 2 fois l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) qui pour démarrer le projet servira d'assistant. L'appel pour le marché de maîtrise d'œuvre a été envoyé à 3 cabinets d'architecte pour nous faire leurs propositions, réponse avant le 20 février 2009.
- Chemins : L'Union Régionale des Syndicats de propriétaires forestiers du Nord + La Communauté de Communes du Chemin des dames demandent à la commune de refaire l'inventaire et voir l'état de certains chemins communaux dits, « chemin de randonnées ». La secrétaire sera chargée de produire la délibération prise en 1985 concernant les chemins de randonnée au plus tôt.
- Zonage assainissement : mise en place de l'enquête publique du 17 mars 2009 au 16 avril 2009. Présence du commissaire enquêteur, Jean-Louis DURAND, le mardi 17/03 de 16 h à 19 h, le samedi 4 avril de 9 h à 12 h et le jeudi 16 avril de 15 h 30 à 18 h 30.
- Etat de la lagune : l'Agence de l'eau Seine-Normandie a envoyé un courrier stipulant que les travaux que nous prévoyons sont éligibles aux aides de l'Agence. Il nous engage donc à établir un programme technique de travaux, incluant un planning prévisionnel et de choisir un assistant.  
Avec les précipitations exceptionnelles actuelles, la lagune est plus que saturée. De plus le fossé en parallèle dit le ru de l'entonnoir est à son niveau maximum, à cause de sa fermeture au niveau du chemin de Craonne. Au delà de ce chemin le cours naturel est à sec. Au souhait de la commune d'effectuer une réouverture du ru, le propriétaire où continue son tracé, s'oppose à celle-ci. De ce fait le Maire demande l'intervention de la police de l'eau pour connaître les droits et devoirs des propriétaires de parcelles sur lesquelles circulent des cours d'eau.
- DGE Programmation 2009 : Nous ne ferons pas de demande de DGE pour 2009, pour les raisons suivantes :

- Nous avons fait une demande de DGE supplémentaire en 2008 pour refaire toutes les ouvertures de la mairie. Cette opération, acceptée avec un taux de 55% (maximum), sera mise en place en 2009.
  - D'autre part, le projet bibliothèque n'est pas encore bien défini, et les taux des subventions n'étant pas encore déterminés, nous nous abstenons de nous engager plus avant dans d'autres projets.
- VIVIER :
- Aire de camping car : Ce projet n'a plus de raison d'être à l'ordre du jour de la commune. En effet, la CCCD ayant la compétence tourisme, c'est donc à elle de présenter le dossier et d'en définir son financement.
  - Souches des peupliers : Monsieur Eric SAILLARD a demandé un devis pour leur élimination. Ce dossier sera reporté à un conseil ultérieur.
- USEDA : Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique « rue du Château ».
- Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à :  
**70.128,57 €HT**
- En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **17.339,80 €HT**.
- Elle sera réactualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.
- Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le tracé et l'emplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté
- En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune
- S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.
- LA POSTE : Dans un premier temps, les responsables de la poste ont pris contact avec la mairie pour proposer les solutions suivantes :
1. garder la Poste telle qu'elle est mais réduire les horaires de 18 h/semaine à 9 h/semaine
  2. créer une agence postale communale ce qui entraîne l'embauche d'un adjoint administratif sur la base de 15 h/semaine. La formation du dit agent sera prise en charge par la Poste. Le matériel et les fournitures nécessaires à l'exploitation de l'agence postale seront fournis par la poste. Une indemnité compensatrice de 833 € mensuels sera versée et devrait couvrir la part de rémunération de l'agent et la part des charges de l'employeur, la part du coût du local affecté à l'agence, comprenant l'amortissement et les assurances ainsi que la part des frais d'entretien du local affecté à l'agence (eau, électricité, chauffage, téléphone, etc.) Monsieur le Maire a demandé aux responsables de la Poste s'il était possible de nous donner une évaluation de ces coûts et à ce jour nous n'avons toujours pas de réponse.
  3. créer un point poste chez un commerçant.
- Dans un second temps nous avons fait une étude pour l'achat et le réaménagement de l'immeuble de la Poste. Nous avons contacté le service des domaines pour une évaluation. Pour information, monsieur le Maire prend contact avec la commune de Chavignon qui a opté pour la formule « Agence Postale »

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale.

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maison de retraite, etc.) ou, à défaut détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Formalités administratives : Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- De charger Madame Christelle TOURRIER, responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès verbaux d'élimination.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

**VI – CARTE COMMUNALE** : Suite à la réunion du mois de décembre, nous avons envoyé tous les documents que Madame CHASSEUR nous a demandé pour continuer l'élaboration de la carte communale. Le projet suit son cours. Il sera rendu compte de son avancement au fur et à mesure.

**VII – CORBENIEN** : Le Corbézien devrait paraître avant la fin du mois de février. Il lui manque quelques articles et un peu de finition.

### **VIII – QUESTIONS DIVERSES** :

- Touche pas à ma Picardie : Le conseil municipal adopte à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le modèle de vœu émit par le collectif « touche pas à ma Picardie » à savoir :  
La « commission BALLADUR » est actuellement chargée de proposer au Président de la République une nouvelle réforme des collectivités territoriales. Il s'agit de modifier le mode de scrutin régional et d'établir une confusion entre les régions et les départements.  
Découpage et fusion de régions par ailleurs évoqués.  
C'est ainsi que des rumeurs persistantes et insistantes font état d'un éclatement de la Picardie, l'Oise étant rattachée à la Région Ile de France, la Somme au Nord, Pas de Calais, le sort de l'Aisne restant incertain.  
Si un tel projet devait aboutir, il serait inacceptable pour l'ensemble des Picards.  
Un tel projet ne peut être que combattu tant sur le fond que sur la forme.
  - Parce que nous sommes pétris de l'histoire de la Picardie.
  - Parce que nous croyons à la pertinence de ce territoire pour y mener des politiques régionales répondant aux attentes quotidiennes de nos concitoyens et préparant leur avenir.
  - Parce que la disparition de la Picardie reléguerait ses départements au second rang compromettant gravement et d'une manière irréversible leur avenir économique, social et culturel.
  - Parce qu'enfin, on ne touche pas à la destinée d'une communauté sans pour le moins la consulter.

C'est pourquoi le conseil municipal de CORBENY (Aisne) demande solennellement au Président de la République, à son gouvernement et à tous ceux qui seraient tentés de brader notre région de ne pas toucher à la PICARDIE.

Nous appelons les habitants de la commune à se mobiliser, à s'exprimer et à faire savoir, par tous les moyens, leur attachement à leur Région.

- Alignement RD 1044, croisement rue de Juvincourt : proposition d'achat de la parcelle AB 510 pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur GRENIER de la

Direction de la Voirie Départementale et représentera ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.

- Planning des prochains conseils en vu du débat d'orientation budgétaire ou du vote du budget eau et ensuite communal. (proposition le 06/03 pour le DOB, 13/03 pour le Budget eau et 27/03 pour le BP communal)

La séance est levée à 23 heures 25

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 19 février 2009, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.